

Compte rendu du conseil municipal du Lundi 14 juin 2021

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à 18h30 en réunion publique.

Les 15 élus étaient présents. Les sujets traités étaient les suivants :

- **FINANCES :**
 - Décision modificative n°1 – Budget Communal : Compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires de la Commune, il a lieu de procéder à des réajustements de crédits en dépenses. L'opération MOE pour le Cœur de Village a été lissée sur 5 ans, mais le montant des dépenses budgétisées pour l'année 2021 n'étant pas suffisant, un virement de crédit de 15 000€ est voté.
 - Décision modificative n°1 – Budget Lotissement SAINT-VINCENT: Compte tenu de la non-conformité de la maquette budgétaire du lotissement Saint-Vincent et suite à la demande de la Trésorerie, il est procédé à des réajustements de crédits en dépenses et recettes en fonctionnement et investissement.
 - Décision modificative n°1 – Budget Lotissement LA GARRIGAL: Compte tenu de la non-conformité de la maquette budgétaire du lotissement La Garrigal et suite à la demande de la Trésorerie, il est procédé à des réajustements de crédits en dépenses et recettes en fonctionnement et investissement.
- **PERSONNEL :**
 - Approbation du nouveau tableau des emplois : Il est décidé de créer un emploi d'adjoint administratif titulaire à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2021 pour permettre de pérenniser le poste actuel en CDD et ainsi le transformer en poste de titulaire.
- **QUALITE DE VIE-ENVIRONNEMENT :**
 - Désignation d'un référent communal ambroisie et moustique tigre : L'Agence Régionale de la Santé a sollicité la commune afin de désigner un référent « ambroisie » (plante annuelle qui émet un pollen très allergisant pour l'homme) et un référent « moustique tigre » (insecte transmettant des maladies virales : dengue, zika, chikungunya) pour le territoire communal. C'est Claude DALMON, adjoint, qui est nommé référent ambroisie et moustique tigre.
- **TRAVAUX :**
 - Attribution du marché d'aménagement de la Route de la Prade : C'est l'entreprise ROUQUETTE TP qui est retenue pour entreprendre les travaux d'aménagement de la route de la Prade avec voie centrale banalisée pour un montant de 103 149€50 HT.
 - Attribution du marché d'aménagement du bout du lieu : C'est l'entreprise SAS GREGORY qui est retenue pour effectuer les travaux de voirie et réseaux divers et la Société ID VERDE pour les plantations du marché d'aménagement du bout du lieu pour un montant HT respectif de 86 206€11 et 10 579€50.
 - Attribution du marché de voirie pour l'année 2021 : Pour l'année 2021, c'est l'entreprise ROUQUETTE qui effectuera les travaux de voirie de la Route de la Garde à la RD 963, et de la Route d'Almont pour un montant total HT de 29 610€.
- **ACQUISITIONS FONCIERES :**
 - Acquisition parcelles : Le Conseil Municipal approuve l'acquisition à l'amiable par la commune d'une partie d'environ 100 m² de la parcelle B 199 sise rue de la Poste au prix de 12€ TTC le m² appartenant à Mme Bouissou et précise que les frais d'acquisition et de géomètre seront à la charge de la commune.
 - Acquisition parcelles : Le Conseil Municipal approuve l'acquisition à l'amiable par la commune des parcelles B 3151 et B 3153 d'une superficie totale de 231 m² au prix de 2 772€ TTC, appartenant à M. Guibert Nicolas et précise que les frais d'acquisition et de géomètre seront à la charge de la commune.
 - Vente et rétrocessions de parcelles : Le Conseil Municipal approuve l'acquisition au Département des parcelles B 3952 et B 3954 pour une superficie totale de 367 m² au prix de 4 404€ et la vente au Département des parcelles B 3977 et B 3979 d'une superficie totale de 75 m² au prix de 900€.
 - Vente terrain Lot St Vincent : Les élus décident de céder le lot n°3 du lotissement St Vincent à M. Szekely et Mme Hirondelle.
 - Vente terrain Lot La Garrigal : Les élus décident de céder le lot n°1 du lotissement La Garrigal à M. et Mme Destruel.

- **URBANISME :**

- Conventions de servitudes et de mise a disposition entre la commune et ENEDIS : La société Enedis doit intervenir sur des parcelles communales afin de poser des lignes souterraines et aériennes ainsi que l'implantation d'un poste de transformation pour permettre la construction ultérieure du futur bâtiment de l'entreprise LAC. La commune décide de concéder à Enedis un droit de servitude et une mise à disposition, selon les modalités des conventions sur les parcelles B 636 située Saint Gély et B 3397 à Causselle.

Informations et questions diverses :

- Avis du Conseil Municipal sur les orientations à prendre par Decazeville Communauté pour assurer un équilibre du budget transport : Monsieur le Maire évoque le compte rendu de la commission transport de Decazeville Communauté. Les élus communautaires de la commission transport ont émis le souhait d'en discuter préalablement au sein de leur conseil municipal, avant de faire un retour sur le choix du scénario, ou sur la formulation d'autres propositions. M. le Maire expose les 4 scénarios qui ont été proposés aux élus. Après en avoir discuté, l'assemblée ne s'est pas positionnée sur un scénario en particulier mais souligne qu'il serait plus juste d'indexer la part communale sur le nombre d'habitants en lieu et place des enfants inscrits au transport scolaire.
- Lignes Directrices de Gestion : Sandra Andrieu, secrétaire de Mairie présente à l'assemblée les LDG. L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de Transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion et pour le Président du Centre de Gestion de définir des lignes directrices de gestion pour la promotion interne. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de gestion des ressources humaines sont définies par le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019. Pour les collectivités et établissements publics, les lignes directrices de gestion visent à : - déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines en précisant les enjeux et les objectifs de la politique de RH à conduire au sein de la collectivité territoriale ou de l'établissement public (= emploi) - fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels notamment en matière d'avancement de grade et de promotion interne (= carrière). Les LDG ont été définies par l'autorité territoriale après avis du comité technique. Elles s'appliquent en vue des décisions individuelles (promotions, nominations...) prises à compter du 1^{er} janvier 2021.
- M. le Maire informe les élus que l'ADAR recherche un lieu lui permettant de tenir des permanences à destination des citoyens. M. le Maire propose de mettre à disposition la salle des mariages. L'ensemble du conseil municipal approuve cette proposition. Cette permanence se tiendra 1 jeudi sur 2 de 14h à 16h. Elle sera tenue par Mme STASZEWSKI, responsable de secteur. M. le Maire informe également les élus que l'ADAR tiendra son AG le 22 juin à 14h00 à la salle des fêtes de Flagnac.
- Monsieur le Maire souhaite mettre en place l'organisation des élections à venir des 20 et 27 juin 2021. Organisation particulière de par le contexte sanitaire et de par sa double élection, à la fois Départementales et Régionales. M. le Maire présente les tours de garde des deux bureaux de votes.
- M. le Maire informe les élus qu'il a été alerté par Frédéric Garcia, responsable du service de l'eau potable de Decazeville Communauté, sur une consommation anormale de l'eau soit 8 380 m³ d'eau consommée en 4 mois pour un coût d'environ 33 340€. Cette fuite se situe au stade Filhol. M. le Maire précise que le budget alloué à cette dépense n'est que de 5 000€ pour l'année 2021. Cela va donc avoir une répercussion sur l'ensemble du budget avec un déficit prévisible. M. le Maire propose dans un premier temps d'adresser à Decazeville Communauté un recours gracieux ou de faire une demande d'échelonnement de ces dépenses sur plusieurs exercices. En parallèle, un courrier va être adressé à l'ADM pour signaler l'anomalie de la loi Wazmann qui exclut les collectivités de ce type d'incident, et une demande d'intervention à l'AMF. Il précise qu'un plan d'économie du budget de fonctionnement s'impose en réduisant toutes les dépenses de fonctionnement et en les priorisant.

- Dans le cadre de l'Association Foncière Urbaine d'Agnac, M. le Maire informe qu'une présentation du principe de PUP sera faite en conseil communautaire le 15 juin. M. le Maire précise que le PUP (Projet Urbain Partenarial) est un outil qui permet aux communes et aux établissements publics compétents, tel que Decazeville Communauté, de signer avec les propriétaires des terrains, une convention, en ce qui nous concerne Tripartite, fixant le programme des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants et usagers de l'opération concernée, ainsi que les conditions de leur prise en charge. Les trois grands principes proposés sont :
 - un lotissement communal avec comme Maître d'Ouvrage la commune et Maître d'Ouvrage déléguée, la communauté de communes pour l'eau et l'assainissement. Le Maître d'œuvre serait AQR Géomètre. Les demandes de subventions aux différents partenaires seraient faites par la commune, avec un préfinancement de celle-ci pour les travaux.
 - Un financement de la viabilisation par chaque propriétaire et pour chaque parcelle, et enfin,
 - Une participation communale proposée compte tenu de l'intérêt général pour la commune (création de 29 maisons avec 100 à 120 habitants supplémentaires dans le village) ainsi que les financements habituellement réalisés par la commune, comme la prise en charge de la 2^{ème} enquête publique sur l'AFU et le bicouche sur la voirie à la fin des travaux.
 L'assemblée valide la proposition présentée par M. le Maire.
- Agnès Delagnes et Serge Soulié exposent l'organisation de la randonnée du 31 juillet à Flagnac. M. Soulié présente Les Flyers et précise que cette randonnée est organisée par la municipalité en partenariat avec l'association Tana Quest. Cette marche de 11 Km sera ponctuée par des haltes commentées par André Romiguière et se terminera dans le site de Hier un Village avec un pot de l'amitié et un pique nique tiré du sac. M. le Maire demande à M. Soulié de contacter la Préfecture pour les démarches administratives et en profite pour remercier Serge et Agnès.
- M. le Maire rappelle pour ceux qui ne le sauraient pas que les mercredis 2 et 9 juin, le Conseil Municipal des Enfants de Flagnac a œuvré pour réaliser son projet « Village propre ». Les enfants accompagnés de 3 conseillères (Josiane Coite, Maryline Dalmon, Agnès Delagnes) et de l'adjointe en charge des écoles (Irène Bousquet) ont nettoyé les rues de Flagnac et d'Agnac avec motivation et détermination. Le constat est sans équivoque : 11Kg de déchets rien que pour Flagnac.
- M. le Maire informe que le Comité des sages s'est réuni le 1^{er} juin et que la date de la prochaine réunion sera le 7 septembre 2021 à 20h.
- Maryline Dalmon, conseillère explique que certains élus souhaiteraient faire le tour des lieux concernés par les différents travaux d'aménagements. Pour ce faire, le Vendredi 18 juin à 18h est retenu pour une visite.
- M. le Maire remercie François Domergue pour le passage de la faucheuse au champ grand et au stade.

Fin de la réunion : 21h30

Fait à Flagnac le 18/06/2021

Le maire
P Tieulié